

**DDETS**

Madame Marie Hassed  
Responsable de l'IAE  
1A boulevard de Berlin  
Immeuble Le Cabestan  
CS 32421  
44024 Nantes Cedex 1

Rezé, le 21 septembre 2023

**Objet : Alerte sur la situation des ateliers chantiers d'insertion de l'association Oser Forêt Vivante**

Madame,

Je fais suite à notre rencontre du 19 septembre dernier au cours de laquelle nous vous avons alerté sur les conséquences du conventionnement 2023 des ateliers chantiers d'insertion de l'association Oser Forêt Vivante.

Oser Forêt Vivante est une structure d'insertion par l'activité économique qui œuvre, depuis près de 40 ans, au service de l'emploi et de l'insertion dans le sud de l'agglomération nantaise.

L'association met en place et gère 5 ateliers chantiers d'insertion et une association intermédiaire qui intervient sur 10 communes du sud Loire.

Elle est pilotée par un conseil d'administration constituée de 8 personnes physiques et par une équipe de 26 salariés permanents. Elle accueille, salarie et accompagne chaque année autour de 220 salariés en parcours d'insertion.

Elle est reconnue par l'ensemble de ses partenaires pour accueillir le public le plus éloigné de l'emploi mais aussi pour le professionnalisme de ses supports d'activité et pour la qualité de l'accompagnement socioprofessionnel proposé aux salariés en parcours d'insertion. Elle est également l'une des rares structures à proposer des supports d'activités attractifs pour un public féminin.

**Un conventionnement 2023 considéré injuste et dangereux**

Depuis de nombreuses années, l'association Oser Forêt Vivante est conventionnée à hauteur de 45 ETP pour ses 5 ateliers chantiers d'insertion.

En 2020 et 2021, le conventionnement n'a pas été réalisé du fait de la crise sanitaire (premier confinement ayant entraîné l'arrêt de toutes les activités, absence de commandes pour l'atelier traiteur pendant plusieurs mois ayant entraîné une suspension des recrutements, importante augmentation du taux d'absentéisme du fait de la pandémie).

En 2022, l'association a réalisé 43,20 ETP au lieu des 45 conventionnés du fait de difficultés de recrutement. Les prescripteurs manquaient de candidats ou alors les candidats n'étaient pas en capacité d'intégrer un chantier d'insertion (incapacité à communiquer à minima à l'oral en langue française ou situation de santé incompatible avec les postes de travail). L'équipe d'accompagnement de l'association s'est fortement mobilisée auprès des prescripteurs ce qui a permis de procéder à des recrutements à partir d'octobre et de revenir progressivement à un effectif normal.

En 2023, L'association a été conventionnée à hauteur de 43,20 ETP sur la base du réalisé 2022 et non pas sur la base des 48 ETP demandés dans le dossier unique d'instruction, ni même sur la base du conventionnement de l'année précédente comme cela était le cas depuis 2015.

Ce changement de règle n'a été connu que durant le premier trimestre 2023 alors que de nombreux nouveaux salariés étaient arrivés fin 2022 et début 2023 pour des parcours pouvant aller jusqu'en 2024 et qu'il y avait donc peu de fins de contrats prévues durant le 1er semestre 2023.

Par ailleurs, ce changement de règle a été vécu comme une décision injuste dans la mesure où l'association a toujours veillé à tendre au plus près de son conventionnement, sans jamais le dépasser, et que l'année 2022 ne constituait vraiment pas une bonne année de référence du fait des difficultés de recrutement rencontrées.

### **Un conventionnement insuffisant pour respecter un engagement contractuel dans le cadre des marchés publics**

Depuis plusieurs années, l'Etat pousse les collectivités territoriales à soutenir l'action des ateliers chantiers d'insertion par le biais d'une commande publique et pousse les structures d'insertion à répondre à des marchés publics.

Oser Forêt Vivante s'est pleinement engagée dans cette dynamique et est aujourd'hui titulaire de 11 marchés publics (qui représentent 46% de son chiffre d'affaires) et de 4 contrats hors marché public, auprès de 11 collectivités territoriales.

La signature d'un marché public implique un engagement de réalisation des prestations dans le respect du cahier des charges, notamment au regard de la qualité des prestations et des délais prévus, et ce sur une période pouvant aller jusqu'à 4 années.

Le niveau d'activité actuel des ateliers chantiers d'insertion a été dimensionné au regard du conventionnement des dernières années et a été calibré pour assurer un équilibre économique de la structure. Une baisse du conventionnement ne permet plus à l'association de tenir ses engagements contractuels et lui fait courir le risque de se voir appliquer des pénalités par les donneurs d'ordre. Comment expliquer aux donneurs d'ordre que l'association ne sera pas en mesure de tenir ses engagements contractuels ? Par ailleurs, une baisse d'activité entraîne une baisse du chiffre d'affaires qui remet en cause l'équilibre économique de l'ensemble de la structure.

## **Un engagement dans le programme convergence**

En 2022, l'association s'est progressivement engagée dans le programme convergence, programme qui implique un accompagnement renforcé.

L'accompagnement renforcé consiste en davantage d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels proposés aux salariés en parcours d'insertion, tous réalisés sur leur temps de travail. De ce fait, les salariés en parcours consacrent moins de temps aux activités de production.

Pour assurer le niveau de production sur lequel l'association est engagée, notamment dans le cadre de marchés publics, un nombre plus important de salariés est nécessaire. C'est la raison pour laquelle l'association a demandé 48 ETP en 2023 au lieu des 45 ETP habituels.

L'engagement dans le programme convergence est contractualisé, une convention signée entre convergence France et l'association définit notamment le nombre de salariés en parcours qui bénéficieront de l'accompagnement renforcé. Convergence France diminuera son soutien financier à l'association si celle-ci n'accueille pas le nombre de salariés prévus dans la convention.

Oser Forêt Vivante a recruté un 2<sup>e</sup> conseiller socioprofessionnel pour mettre en œuvre l'accompagnement renforcé prévu dans le cadre du programme convergence. Ce poste supplémentaire est financé pour partie par convergence France et pour partie par les fonds propres de l'association. Une baisse significative des effectifs et du soutien financier de convergence France est de nature à mettre en péril le maintien de ce 2<sup>e</sup> poste de conseiller socioprofessionnel.

Comment expliquer que l'Etat soutient le programme convergence au niveau national mais ne permet pas aux structures engagées dans ce programme de le mettre en œuvre avec les moyens humains adaptés ?

## **Des parcours interrompus, des situations individuelles dramatiques**

Dès que le conventionnement 2023 a été connu, un poste a été supprimé sur chaque chantier à l'occasion de fins de parcours. Au fil de l'année, 15 personnes sont arrivées en fin de parcours et n'ont pas été remplacées. Pour certaines de ces personnes, une dérogation sur la durée du contrat aurait été profitable mais n'a pas pu être demandée.

Il n'était cependant pas envisageable de diminuer davantage les effectifs sans conséquence sur la production ni sur les actions d'accompagnement. Par ailleurs, le taux d'absentéisme ayant baissé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023 par rapport à 2022, 23,46 ETP ont été réalisés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023, soit 54% des ETP conventionnés pour l'année.

Du fait du maintien du conventionnement à 43,20 ETP après la bourse aux postes, il s'avère nécessaire sur les 4 derniers mois de l'année d'interrompre le parcours de 12 personnes pour respecter le conventionnement accordé par l'Etat.

Comment expliquer à ces personnes que leur contrat ne pourra pas être renouvelé alors qu'elles se sont engagées et mobilisées dans un parcours d'insertion et que l'interruption de leur contrat et de leur accompagnement leur sera extrêmement préjudiciable ?

Que dire à M. A qui vit sa première expérience professionnelle en France grâce au chantier d'insertion, qui a besoin d'accompagnement dans l'élaboration de son projet professionnel et sa

recherche d'emploi, qui vient d'accéder à un logement social et qui ne pourra pas en assumer les charges sans emploi ?

Que dire à Mme O qui est seule pour assurer l'éducation de son enfant et n'a pas de logement pérenne ?

Que dire à M. J qui vit sa première expérience professionnelle en France grâce au chantier d'insertion et a besoin d'améliorer sa posture de travail, qui maîtrise mal la langue française à l'oral, qui n'a pas de logement pérenne et qui a besoin de soutien pour l'ensemble de ses démarches administratives ?

Que dire à Mme B, fragilisée psychologiquement par une précédente expérience professionnelle traumatisante, qui est en difficulté dans sa relation aux autres et qui n'a pas de logement pérenne ?

Que dire à M. H qui a connu de multiples ruptures professionnelles, qui est déstabilisé et insécurisé par toutes les démarches administratives qu'il doit assurer et qui est temporairement hébergé chez sa mère ?

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec d'autres structures d'insertion pour favoriser une suite de parcours. Malheureusement, aucune ne prévoit de recrutement dans les prochains mois et ne sera en capacité d'accueillir les personnes dont les parcours seront interrompus au sein d'Oser Forêt Vivante.

### **Des risques psycho-sociaux accrus**

A la fin de l'année, l'association comptera 42 salariés en parcours d'insertion au lieu de 69. Comment imaginer maintenir le niveau de production et la qualité d'accompagnement avec un effectif si réduit ?

Cette situation a des conséquences sur les salariés en parcours d'insertion en premier lieu mais aussi sur les salariés permanents et les bénévoles.

A juste titre, le CSE de l'association a déjà alerté la direction sur l'augmentation indéniable de la charge de travail, sur la dégradation des conditions de travail et sur l'augmentation des risques psycho-sociaux. La direction et les administrateurs sont en souffrance de devoir assumer une responsabilité d'employeur dans un tel contexte.

### **Un équilibre économique rompu**

Le budget prévisionnel 2023 de l'association, élaboré en décembre 2022, affichait un déficit de près de 48 000 €.

Ce déficit prévisionnel s'explique notamment par la baisse de la subvention du conseil départemental de plus 8 250 €, l'augmentation des achats et charges externes du fait du contexte inflationniste (+ 100 % pour l'électricité soit 30 000 €, + 3% pour les assurances, + 30% pour le carburant), l'augmentation du prix des matières premières et l'impossibilité de répercuter immédiatement ces augmentations sur les prix de vente dans le cadre des marchés publics.

Le maintien du conventionnement à 43,2 ETP qui aboutit à une diminution drastique des effectifs ne va faire que renforcer le déficit prévisionnel de l'association du fait d'une perte de chiffre d'affaires et d'une baisse potentielle de la subvention convergence.

L'atelier menuiserie, engagé dans un marché public avec la ville de Nantes, est contraint de différer sa production et de refuser des prestations en dehors de ce marché.

L'atelier traiteur méli mélo est contraint de refuser des prestations.

Le chantier forêt vivante est contraint de privilégier l'activité de collecte (si tant est qu'il reste suffisamment de salariés titulaires du permis de conduire au sein de l'équipe) au détriment de l'activité de tri des papiers.

L'atelier blanchisserie au fil du linge, engagé auprès de 4 communes pour le nettoyage du linge de structures d'accueil petite enfance et d'établissements scolaires, est contraint de dégrader sa qualité de service (arrêt du repassage du linge) et est contraint d'arrêter certaines autres activités (repassage de linge et travaux de couture pour le compte d'une conciergerie par exemple).

Le chantier jardin qui a une activité de maraichage ne pourra pas négliger ni interrompre l'entretien des cultures. Heureusement, la saison hivernale diminue naturellement la charge de travail.

Pour limiter l'impact économique, la production est privilégiée au détriment des actions d'accompagnement. Les ateliers collectifs sont supprimés, les formations et les stages en entreprise sont reportés.

La perte de chiffre d'affaires est estimée à 85 000 € d'ici la fin de l'année 2023 mais le report ou le refus de prestations nuira à l'image de la structure et sera susceptible d'avoir des conséquences à plus long terme.

Dans ce contexte, le déficit prévisionnel de l'association peut ainsi être réévalué à environ 100 000 € pour l'année 2023. Comment l'association pourra-t-elle se relever d'une telle situation ?

Si le conventionnement est maintenu à 43,20 ETP en 2024, il sera impossible de maintenir le niveau de production et l'accompagnement socioprofessionnel renforcé. L'association pourrait être contrainte de fermer un atelier chantier d'insertion pour redéployer les effectifs sur les quatre autres et de licencier des salariés permanents. Comment assumer une telle décision alors qu'aucune erreur de gestion de la structure n'est à déplorer ?

### **Une politique publique incompréhensible**

Dans le cadre du pacte ambition, l'Etat a souhaité créer 100 000 postes au sein des structures d'insertion par l'activité économique à l'horizon 2022. Dans l'année qui suit cette échéance, alors même que l'objectif du pacte n'a pas été atteint, l'Etat diminue les postes d'insertion, notamment au sein des ateliers chantiers d'insertion.

Oser Forêt Vivante est implantée sur la commune de Rezé qui compte le quartier prioritaire Château au sein duquel on peut dénombrer un taux de pauvreté de 38% et un taux de familles monoparentales de 54%.

Comment expliquer une diminution des postes d'insertion et le déploiement concomitant d'un plan pauvreté ?

Est-il nécessaire de rappeler que les ateliers chantiers d'insertion accueillent les publics les plus éloignés de l'emploi ? Dans un contexte de reprise économique et de baisse du chômage, ces publics ont, plus que jamais, besoin d'une mise en situation de travail adaptée et d'un accompagnement socioprofessionnel, sous peine de rester durablement au bord de la route.

Madame, je compte sur vous pour relayer aux niveaux régional et national la situation extrêmement préoccupante de l'association Oser Forêt Vivante et la situation dramatique des salariés dont les parcours d'insertion vont être interrompus.

Je reste dans l'attente d'un redéploiement de postes en décembre 2023 et d'un conventionnement plus favorable pour 2024.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de mes sincères salutations.

Hughes Cotron  
Président

Copie à :

- *Madame Julie Laernoës, députée de la 4<sup>e</sup> circonscription de Loire Atlantique*
- *Madame Michelle Meunier, sénatrice de Loire Atlantique*
- *Monsieur Joël Guerriau, sénateur de Loire Atlantique*
- *Monsieur Freddy Hervochon, conseiller départemental du canton de Rezé 1*
- *Monsieur François Thiriet, conseiller départemental du canton de Rezé 2*
- *Madame Johanna Rolland, présidente de Nantes métropole et maire de Nantes*
- *Monsieur Hervé Fournier, conseiller métropolitain en charge de l'emploi*
- *Madame Agnès Bourgeois, maire de Rezé*
- *Monsieur Laurent Turquois, maire de Saint Sébastien sur Loire*
- *Monsieur Rodolphe Amailland, maire de Vertou*
- *Madame Bernadette Bertet, maire de Bouaye*
- *Madame Christelle Scuotto-Calvez, maire des Sorinières*
- *Monsieur Yannick Fétiveau, maire de Pont Saint Martin*
- *Monsieur Jean Claude Lemasson, maire de Saint-Aignan de Grand Lieu*
- *Madame Sandra Impériale, maire de Bouguenais*
- *Monsieur Alain Vey, maire de Basse Goulaine*